

<b>Délibération CA 2017/02/28 – 1</b>
---------------------------------------

Point 3 de l'Ordre du Jour :

**PRINCIPE de L'ADHÉSION aux PÔLES de COMPÉTITIVITÉ**

*Document transmis aux Administrateurs*

L'Université de Lorraine participe aujourd'hui aux pôles de compétitivité du territoire « lorrain » :

- Pôle Fibres Grand Est (labellisé le 12 juillet 2005) devenu Fibres-Energivie en 2005 à la suite de la fusion des Pôles Alsace-Energivie et Fibres,
- Pôle Matériaux (labellisé le 19 décembre 2008),
- Pôle Hydréos Alsace-Lorraine (labellisé le 10 mai 2010).

Dans le nouveau contexte Grand Est, le Conseil d'Administration confirme la volonté de l'Université de Lorraine d'adhérer aux pôles de compétitivité régionaux et d'étendre la participation de l'Université de Lorraine (membre et, le cas échéant, participant à la gouvernance) aux 3 autres pôles de la nouvelle région, à savoir :

- **Pôle Industries & Agro-Ressources** (IAR labellisé le 12 juillet 2005 – ressort territorial initial : Champagne-Ardenne et *Picardie*),
- **Pôle BioValley** (labellisé le 12 juillet 2005 – ressort territorial initial : Alsace)
- **Pôle Véhicule du Futur** (labellisé le 12 juillet 2005 – ressort territorial initial : Alsace et Franche-Comté).

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le principe de l'adhésion de l'Université de Lorraine aux 3 pôles de compétitivité suivants : Industries et Agro-ressources ; Biovalley ; Véhicule du futur.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	24
<i>Présents</i>	19
<i>Représentés</i>	5
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>1</b>

Fait le 29 mars 2017



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- **Transmis au Recteur Chancelier le 6 mars 2017**